



LA LETTRE AUX LOCATAIRES

opac
savoie

Acteur de l'habitat
100 % savoyard

N° 139 - DÉCEMBRE 2018

NOUVEAU : L'ÉNERGIE MOINS CHÈRE GRÂCE À L'ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL

Afin de vous permettre de réaliser des économies, l'OPAC DE LA SAVOIE propose un achat groupé d'électricité et de gaz naturel. Mise en place avec les bailleurs sociaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'opération consiste à rassembler le plus de locataires possible pour négocier un tarif collectif plus avantageux et faire ainsi baisser vos factures d'énergie, avec une économie annuelle pouvant atteindre 200 €.

COMMENT ÇA MARCHE ?

ÉTAPE 1 : Si vous êtes intéressé(e) et résidez dans une commune éligible à cet achat groupé, vous devez vous préinscrire via **le formulaire présent sur le site www.opac-savoie.fr**. C'est une **opération gratuite et sans engagement**. Elle ne prend que 2 minutes et a pour but de connaître et quantifier les clients potentiels avant de lancer l'appel d'offres auprès des fournisseurs d'énergies.

ÉTAPE 2 : Selectra, premier comparateur d'énergie en France lance un appel d'offres auprès des fournisseurs d'énergie. La force du nombre de clients potentiels est utilisée pour inciter les fournisseurs à proposer l'offre tarifaire la plus attractive.

ÉTAPE 3 : En janvier 2019, les personnes qui s'étaient pré-inscrites vont recevoir l'information sur les fournisseurs qui ont été retenus et sur les tarifs proposés. **Les consommateurs restent libres de finaliser la souscription** auprès des prestataires concernés ou d'y renoncer.

Cette souscription est possible jusqu'au 30 avril 2019 et s'effectue directement sur internet.

ÉTAPE 4 : Une fois la souscription effectuée et le délai légal de rétractation écoulé, la fourniture en énergie démarre et les locataires sont facturés au tarif négocié.





A-T-ON LA GARANTIE QUE LES TARIFS NE VONT PAS REMONTER UNE FOIS QUE L'ON SERA DEVENU CLIENT(E) ?

Lors de l'appel d'offre, les fournisseurs s'engagent sur un tarif mais également sur une durée (un an minimum). Lorsque vous souscrivez, cette durée est clairement mentionnée. Et si à la fin de cette période vous estimez que le tarif évolue de façon défavorable, il est toujours possible de résilier.

ÉCONOMISER 200 € PAR AN EST ALLÉCHANT. N'EST-CE PAS TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI ?

En matière d'énergie comme dans de nombreux autres secteurs de consommation, les prix sont variables en fonction des fournisseurs, de leur dynamique commerciale et des volumes. L'économie annuelle de 200 € correspond à la moyenne observée par le comparateur SELECTRA auprès des 300 000 clients qui ont choisi de bénéficier des tarifs liés à l'achat groupé.



CETTE OFFRE EST-ELLE ACCESSIBLE À TOUS ET PARTOUT ?

Cette offre s'adresse à tous les consommateurs qu'ils soient locataires de l'OPAC DE LA SAVOIE ou pas. En revanche, certaines communes qui ont déjà mis en place une régie en matière d'énergie ne permettent pas de bénéficier de l'achat groupé pour l'électricité. La liste des communes où la souscription n'est techniquement pas possible est disponible sur le site www.opac-savoie.fr.

CES ACHATS GROUPÉS CONCERNENT-ILS TOUTES LES ÉNERGIES ?

Non. L'achat groupé qui vous est proposé concerne exclusivement l'électricité et le gaz naturel. Les autres énergies (gaz propane en citerne, ...) ne sont pas concernées.

PEUT-ON REVENIR ULTÉRIEUREMENT AU TARIF RÉGLEMENTÉ SI L'ON A SOUSCRIT CETTE OFFRE ?

Il est en effet possible de revenir aux tarifs réglementés d'EDF et Engie (ex-GDF Suez) à tout moment, sans délai et sans frais pour les particuliers.



QUELLE EST LA DURÉE D'ENGAGEMENT ?

Il n'y a aucune durée minimale d'engagement. Si vous souhaitez résilier, il vous suffit de le signifier à votre fournisseur et de respecter le préavis pour que le contrat ne soit plus actif.

QUEL POURCENTAGE PERÇOIT L'OPAC DE LA SAVOIE SI L'ON DEVIENT CLIENT ?

Zéro ! L'OPAC DE LA SAVOIE ne perçoit aucune commission sur la souscription des locataires.



Pour plus d'informations, consultez le site www.opac-savoie.fr, rubrique « Achat groupé d'énergies »